

25 NOVEMBRE 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 25 novembre 2006 à 08 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général, directeur du développement et greffier par intérim, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 25 NOVEMBRE 2006 À 08 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2006

25 NOVEMBRE 2006

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
 - 7.1 *TRÉSORERIE*
 - 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
 - 7.3 *URBANISME*
 - 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
 - 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
 - 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
 - 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*
 - 2006-11-617 7.7.1 APPUI DONNÉ AU CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ÉQUESTRE
8. **DIVERS**
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2006-11-618 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

25 NOVEMBRE 2006

2006–11–616

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale des membres
du Conseil du 25 novembre 2006.

ADOPTÉ

2006–11–617

**APPUI DONNÉ AU CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT
ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis le site des trois (3) lacs, soit plus
de 90 acres, dans le but de conserver intactes les installations olympiques
actuelles ;

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) a ,quant
à elle, acquis les 30 acres adjacents sur lesquels sont disposées les installations
permanentes actuelles du site olympique ;

ATTENDU QUE les infrastructures du site olympique de 1976 ont été
conservées, améliorées et qu'elles continuent d'accueillir annuellement des
compétitions internationales ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie les efforts de la SACS et de la
Fédération équestre du Québec afin de doter le site olympique d'infrastructures
permanentes lui permettant de confirmer son leadership sur la scène mondiale
du milieu équin ;

ATTENDU QUE les installations permanentes permettront de loger les
associations de la *Fédération équestre du Québec* de même que celles de la
Fédération canadienne *Equine Canada* ;

ATTENDU QUE de nouveaux investissements permettront d'implanter des
programmes annuels d'initiation, de formation et d'entraînement qui apporteront
des retombées mesurables et récurrentes ;

25 NOVEMBRE 2006

ATTENDU QUE l'implantation d'un manège intérieur est une suite logique au long historique de succès dans la planification, la construction et l'exploitation des infrastructures équestres ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les démarches entreprises par la Société d'agriculture du comté de Shefford et la Fédération équestre du Québec afin de doter les installations de Bromont d'un manège intérieur permanent.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2006-11-618

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER